



**GAGNEZ**  
**10 000 \$**  
**Xacti**

Votre  
journal  
en PDF



Rechercher dans Metro    
Top recherches : Ferme | Xynthia | Régis

[Accueil](#) | [Info](#) | [Sport](#) | [Culture](#) | [High-Tech](#) | [Info locale](#) | [Vidéo](#) | [Ma vie](#) | [Débats](#) | [Metro Reporter](#)  | [Club Metro](#) | [Services](#)

[France](#) | [Economie](#) | [Monde](#) | [Environnement](#) | [People](#) | [Insolite](#)

02-04-2010 11:26

Mis à jour 27-03-2010 21:34

## Les handicapés manifestent, le gouvernement confirme la hausse de leurs allocations

Des milliers de Français ont manifesté pour améliorer le revenu et l'accès aux soins des plus fragiles. En réponse, le gouvernement a confirmé la hausse de 25% de l'Allocation adultes handicapés.

Deux ans après sa création, le collectif "[Ni pauvre ni soumis](#)" (NPNS), qui regroupe une centaine d'associations de personnes handicapées ou atteintes de maladies invalidantes, a appelé à manifester partout en France ce samedi.

Pour dénoncer "l'immobilisme" du gouvernement quant à la situation de ces Français victimes de la vie, de la maladie ou du travail, à Paris par exemple, les manifestants doivent symboliquement piétiner sur l'esplanade du Trocadéro.

### Les revendications de Ni pauvre si soumis

Faisant le constat de l'"extrême pauvreté" des personnes en situation de faiblesse, NPNS revendique "la création d'un revenu d'existence égal au SMIC" (1.056 euros nets).



Le ministre du Travail, Eric Woerth, le 23 mars 2010 Paris.

Photo : Bertrand Guay/AFP

Dans son [communiqué](#), le collectif explique qu'entre la hausse du forfait hospitalier, celle des franchises médicales ou encore la multiplication des déremboursements de médicaments, non seulement le niveau de vie des handicapés est en deçà du seuil de pauvreté, mais que leur accès aux soins est de plus en plus compromis.

En conséquence, NPNS a adressé une [lettre au président](#) de la République et espère du gouvernement "l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire" pour offrir aux "oubliés" une couverture complète de leurs dépenses de santé et "la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées".

### Le gouvernement réaffirme ses engagements

A défaut de leur donner satisfaction, dans un communiqué commun, le ministre du Travail Eric Woerth et la secrétaire d'Etat à la Famille Nadine Morano ont réaffirmé que la promesse de Nicolas Sarkozy de rehausser l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 25% serait tenue d'ici 2012.

De 628 euros en 2008, cette allocation est progressivement passée à 682 euros. Elle atteindra 696 euros au 1er avril, puis 711 euros en septembre.


La hausse est certes perceptible, mais du point de vue des associations, force est de constater que ce revenu place les bénéficiaires de l'AAH sans autres ressources nettement sous le seuil de pauvreté (tel que défini par l'Insee pour 2009, soit 900 euros).

Du côté du ministère du Travail, on rappelle qu'il sera possible de cumuler l'AAH et des revenus professionnels à hauteur de 1,3 fois le SMIC, à partir du mois de mai 2010.

Le communiqué ministériel souligne par ailleurs qu'il ne sera bientôt plus nécessaire de justifier d'un an d'inactivité pour accéder à cette aide, que la qualité de travailleur handicapé sera reconnue aux chercheurs d'emploi et qu'un bilan professionnel sera systématiquement "offert" lors des demandes d'allocation.



Tjani Smaoui avec AFP  
Metrofrance.com

	<b>Par</b> <input type="text" value="Ecrivez votre nom ici..."/>
<b>A</b>	<input type="text" value="Cette Page"/>
<p>Laissez ici votre commentaire en respectant les lois. Tout commentaire jugé inapproprié (agressif, raciste, diffamatoire, publicitaire, grossier, hors sujet...) sera supprimé</p>	
<a href="#">Suivre la discussion</a>	<input type="button" value="Annuler"/> <input type="button" value="Publier"/>

Echo 7 commentaires

[Gérer mon compte](#)



Visiteur

Votre article laisse entendre que le gouvernement a programmé une augmentation de l'AAH de 25 % à compter d'aujourd'hui, donc sur une période de 2 ans... En réalité, cette augmentation porte non pas sur 2 ans, mais sur 5 ans puisqu'elle concerne la période 2007-2012... Cela ne fait que 5 points par an, et non-pas 12,5 comme suggéré : le compte n'y est pas !

**Retrouvez tout metrofrance.com**

**Info**

France  
Monde  
Economie  
Environnement  
People  
Insolite

**Culture**

Ciné  
Musique  
Livres  
Télévision  
Jeux

**Info locale**

Paris  
Marseille  
Lyon  
Toulouse  
Lille  
Nice-Cannes

**Ma vie**

Santé  
Voyages  
Immobilier  
Emploi

**Services**

Immobilier  
Emploi  
Météo  
Horoscope  
Metro Poker

**Sport**

Foot  
Rugby  
Tennis  
Auto/Moto  
Les autres sports

**High tech**

Tests produits  
Jeux vidéo  
Internet  
News

**Vidéo**

Actualité  
Insolite  
Tests high-tech  
Musique-ciné  
Plus de vidéos

**Débats**

Chats  
Blogs d'experts  
Forums  
Tribunes  
Courrier du coeur  
Courrier des lecteurs

**Metro dans le monde**

Metro Mexique  
Metro Suède  
Metro Canada  
Metro Chili  
Metro Italie  
Metro Pays Bas  
Metro International

© Copyright 2009 Metro International

Plan du site | Distribution | Qui sommes-nous? | Mentions légales | Contacts | Annonceurs | Le journal en PDF | Panel lecteurs